# Principales mesures de déconfinement progressif



Effectivité à partir du 18 mai à 5h00

## généralités

Le travail reprendra aux heures aménagées par les employeurs

Le couvre feu restera en vigueur de 20h00 à 5h00 jusqu'au 31 mai 2020

Les marchés domaniaux seront ouverts 5 jours sur 7 jusqu'à 16h00

# déplacements

Les déplacements de Brazzaville à Pointe-Noire (et vice versa) sont interdits\*

Les déplacements des autres départements vers BZV et PNR sont interdits\*

Les déplacements d'une localité non touchée à une autre sont autorisés\*

Les autorisations de déplacement et de circulation (laissez-passer) sont supprimées

Les frontières extérieures restent fermées sauf pour le transport des marchandises

#### transports

Les transports en commun reprennent avec limitation du nombre de passagers

Les véhicules personnels reprennent avec limitation du nombre de passagers

La liberté de circuler sera totale dans les départements non touchés

### éducation

Seuls les élèves de CM2, Troisième et Terminale reprendront les cours le 1er juin

La reprise des cours pour les autres classes est renvoyée au mois de Septembre

# tourisme/loisirs

Seule la vente de repas à emporter seront autorisées pour les restaurants La consommation sur place dans les débits de boisson reste interdite

\* Des exceptions sont prévues pour ces dispositions

Le déconfinement progressif doit, afin d'éviter à notre pays une propagation non contrôlée du virus du Covid-19, impérativement s'accompagner du strict respect des mesures sanitaires édictées, à savoir : le port obligatoire du masque, ainsi que des règles de distanciation sociale dans les transports en commun et privés.

